

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

**DECISION MUNICIPALE**

**GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE ARTISTIQUE ACTUALISATION**

7.6 – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-2°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **8 avril 2026** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'inscription à l'Article **7062** - Fonctions **3111, 3112, 3113, 3114** et **316** du budget,

Vu la décision municipale **n°2024/071** du **11 juin 2024** relative à la révision des tarifs du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand et ses écoles municipales,

Considérant l'ajout et la modification de tarifs de certaines prestations proposées pour le Centre Artistique,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'actualiser, à compter du 22 juin 2026, la grille tarifaire « Centre Artistique », suivant la grille ci-annexée.

**Article 2 :** Les recettes seront imputées à l'Article **7062** - Fonctions **3111, 3112, 3113, 3114** et **316** du budget.

**Article 3 :** La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

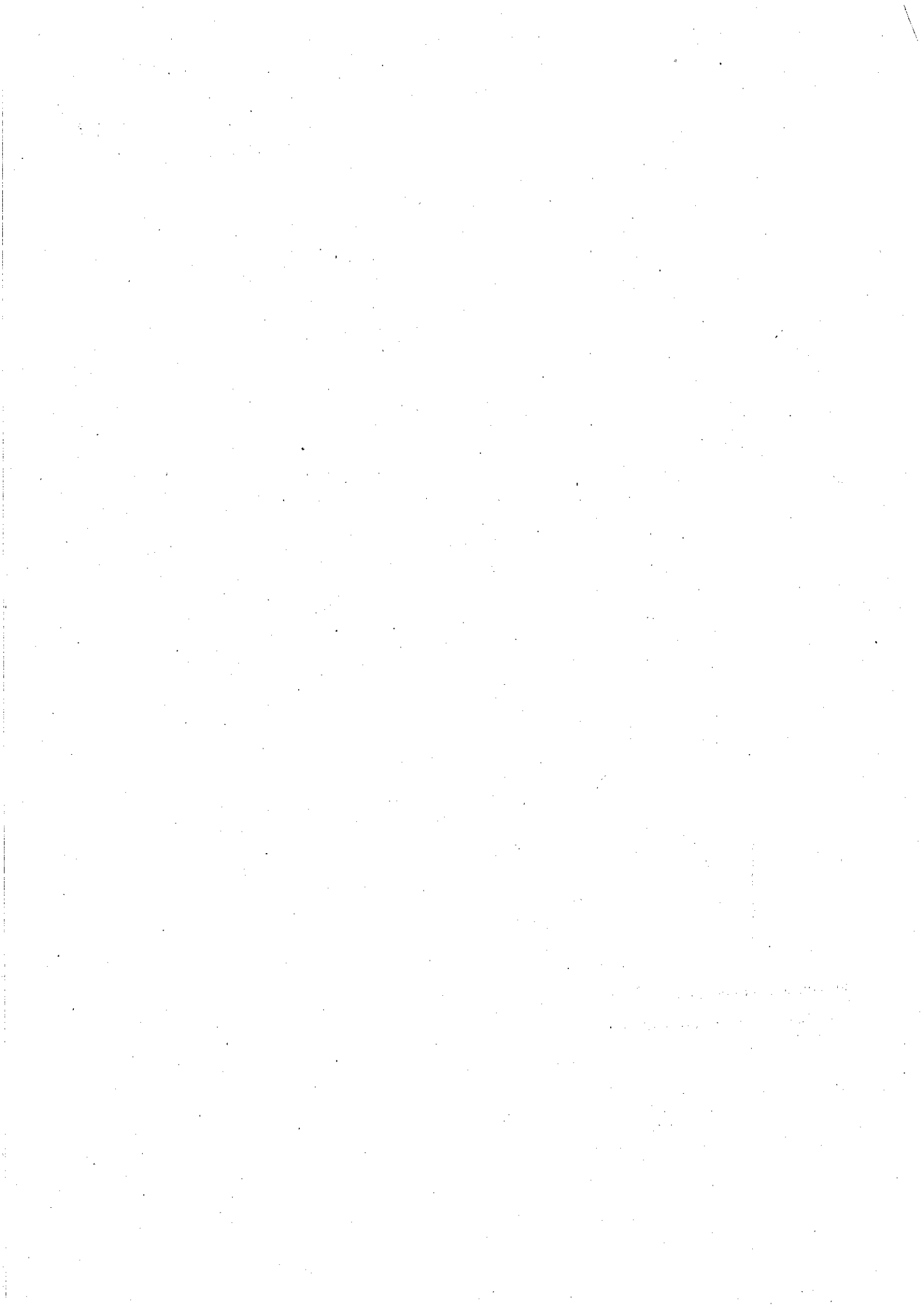
Fait à GRAVELINES, le **23 JUIN 2026**  
Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **23 JUIN 2026**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **23 JUIN 2026**



**Bertrand RINGOT**



2. Culture et loisirs

2.1 Centre artistique

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<i>Centre artistique - imputation 7062.3111</i>									
Inscription aux ateliers de sensibilisation artistique	atelier	pers.	0,00%	45,00 €	0,00 €	45,00 €	32,00 €	0,00 €	32,00 €
	sortie	adulte dès 18 ans	0,00%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €
	sortie	enfant	0,00%	20,00 €	0,00 €	20,00 €	15,00 €	0,00 €	15,00 €
Atelier encadré par le personnel municipal de la filière culturelle, par un partenaire culturel de la ville ou par un bénévole partenaire de la ville. L'Atelier comprend au maximum 2 séances.	sortie	adulte dès 18 ans	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
	séance	enfant	0,00%	5,00 €	0,00 €	5,00 €	3,00 €	0,00 €	3,00 €
	séance	adulte dès 18 ans	0,00%	20,00 €	0,00 €	20,00 €	18,00 €	0,00 €	18,00 €
Atelier encadré par un artiste rémunéré au taux horaire de la DRAC, prestataire de la ville. L'Atelier comprend au maximum 2 séances.	séance	enfant	0,00%	12,00 €	0,00 €	12,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €
	séance	adulte dès 18 ans	0,00%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	20,00 €	0,00 €	20,00 €
	stage	enfant	0,00%	20,00 €	0,00 €	20,00 €	12,00 €	0,00 €	12,00 €
Stage encadré par le personnel municipal de la filière culturelle ou par un partenaire culturel de la ville	stage	adulte dès 18 ans	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	40,00 €	0,00 €	40,00 €
	séance ou le cours	adulte dès 18 ans	0,00%	35,00 €	0,00 €	35,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €
	séance ou le cours	enfant	0,00%	35,00 €	0,00 €	35,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €
Stage avec un enseignant artistique municipal pour un groupe (constitué au minimum de 4 personnes et au maximum de 12 personnes) d'une structure extérieure à Gravelines et sans partenariat	conférence	pers.	0,00%	gratuité	-	gratuité	gratuité	-	gratuité
	1/2 journée	pers.	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	-	0,00 €	-
Stage pour les groupes encadrés des centres aérés, établissements scolaires et de formation, établissements d'enseignement spécialisé, structures de la petite enfance, structures du 3ième âge, ces structures étant situées sur le territoire de Gravelines.	stage	pers.	0,00%	gratuité	-	gratuité	gratuité	-	gratuité

Reçu en sous-préfecture le 23 JUN 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 23 JUN 2026

2 Culture et loisirs

2.1 Centre artistique

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<i>Ecole municipale de Danse - imputation 7062.3114</i>									
Cours d'initiation à l'école de danse	année scolaire	enfant de 4 à 7 ans	0,00%	45,00 €	0,00 €	45,00 €	32,00 €	0,00 €	32,00 €
			0,00%	45,00 €	0,00 €	45,00 €	32,00 €	0,00 €	32,00 €
Cours de "danse créative"	année scolaire	moins de 18 ans	0,00%	120,00 €	0,00 €	120,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
			0,00%	120,00 €	0,00 €	120,00 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Inscription à l'école de Danse	année scolaire	1er enfant	0,00%	90,00 €	0,00 €	90,00 €	75,00 €	0,00 €	75,00 €
			0,00%	75,00 €	0,00 €	75,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
Gala de danse	gala	dès 12 ans	0,00%	7,00 €	0,00 €	7,00 €	7,00 €	0,00 €	7,00 €
			0,00%	2,00 €	0,00 €	2,00 €	2,00 €	0,00 €	2,00 €
<i>Ecole municipale des Arts Visuels - imputation 7062.3113</i>									
Inscription à l'école des arts visuels pour un cours	année scolaire	Dès 18 ans	0,00%	120,00 €	0,00 €	120,00 €	55,00 €	0,00 €	55,00 €
			0,00%	70,00 €	0,00 €	70,00 €	45,00 €	0,00 €	45,00 €
			0,00%	40,00 €	0,00 €	40,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €
Inscription à un 2ième cours annuel ou atelier de l'école des arts visuels	année scolaire	à partir du 2ème enfant	0,00%	35,00 €	0,00 €	35,00 €	22,50 €	0,00 €	22,50 €
			0,00%	60,00 €	0,00 €	60,00 €	27,50 €	0,00 €	27,50 €

2. Culture et loisirs

2.1 Centre artistique

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qé	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<i>Ecole de musique - imputation 7062-3112</i>									
Inscription à l'école de musisque	année scolaire	adulte dès 18 ans	0,00%	70,00 €	0,00 €	70,00 €	gratuité	-	gratuité
	année scolaire	1er enfant	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	gratuité	-	gratuité
	année scolaire	2ème enfant	0,00%	30,00 €	0,00 €	30,00 €	gratuité	-	gratuité
	année scolaire	adulte dès 18 ans	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	gratuité	-	gratuité
	année scolaire	1er enfant	0,00%	gratuité	-	gratuité	gratuité	-	gratuité
	année scolaire	2ème enfant	0,00%	gratuité	-	gratuité	gratuité	-	gratuité
<i>Ecole municipale de théâtre - imputation 7062.316</i>									
Inscription aux ateliers d'éveil musical ou au cours d'initiation musicale	année scolaire	2ème enfant	0,00%	40,00 €	0,00 €	40,00 €	gratuité	-	gratuité
	année scolaire	1er enfant	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	gratuité	-	gratuité
	année scolaire	pers.	0,00%	70,00 €	0,00 €	70,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €
Prêt d'un 1er instrument	année scolaire	pers.	0,00%	50,00 €	0,00 €	50,00 €	gratuité	-	gratuité
	année scolaire	pers.	0,00%	70,00 €	0,00 €	70,00 €	30,00 €	0,00 €	30,00 €
Inscription à l'école municipale de théâtre	année scolaire	1er enfant	0,00%	90,00 €	0,00 €	90,00 €	50,00 €	0,00 €	50,00 €
	année scolaire	à partir du 2ème enfant	0,00%	65,00 €	0,00 €	65,00 €	40,00 €	0,00 €	40,00 €

Reçu en Sous-Préfecture le

23 JUN 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le

23 JUN 2026

2. Culture et loisirs									
2.1 Centre artistique									
DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Cravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC

Conditions particulières aux tarifs du Centre Artistique :

- Demi-tarifs pour les inscriptions en cours d'année à compter du 1er janvier pour l'école des Arts Visuels ;
- Le "Tarif Cravelinois" de l'école de musique s'applique également aux membres actifs de l'HBM et aux professeurs de l'école de
- **Remises applicables suite à la fermeture pour cas de force majeure du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand :**
  - ↳ Remise de 20 % sur l'inscription annuelle aux écoles de musique, danse, arts visuels, ateliers de sensibilisation à condition que suite à la fermeture de l'équipement, seules 12 séances, au minimum, ont été réalisées avec une continuité pédagogique à distance ;
  - ↳ Remise de 30 % sur l'inscription annuelle aux écoles de musique, danse, arts visuels, ateliers de sensibilisation à condition que suite à la fermeture de l'équipement, moins de 12 séances ont été réalisées avec une continuité pédagogique à distance ;
  - ↳ Remise de 100 % sur l'inscription annuelle aux écoles de musique, danse, arts visuels, ateliers de sensibilisation en cas de fermeture de l'équipement et sans possibilité de continuité pédagogique à distance en raison de la pratique enseignée.
- Les tarifs remisés sont arrondis à l'euro près.
- Le Pass Culture est accepté comme moyen de paiement pour les activités inscrites sur le site et l'application dédiés au Pass Culture.